

Programme de la Formation

FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance
1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses <u>Étapes à valider : 1</u>	Distanciel synchrone	lundi 7 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 8 février 2022	Distanciel synchrone	mardi 8 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'architecte est confronté à une quantité d'informations et une multitude d'acteurs à gérer tout au long de la consultation du projet. La formation permettra de gérer son projet, ses acteurs et toutes les informations qui en découlent. L'outil 'Bordereau Adso' qui émane d'un fichier Excel sera mis à disposition gratuitement en formation pour que l'architecte gagne en pertinence et en rentabilité dans l'exercice de ces projets.

Chiffrer vos projets au stade esquisse jusqu'au permis de construire.

Retrouver une méthode vous permettant d'arbitrer, de vous projeter par Localisation, de compiler toutes les questions aux maîtres d'ouvrage, aux artisans et aux fabricants.

Noter les vigilances techniques et architecturales.

Bref, ce qui fait l'essentiel de votre esquisse se retrouve compilé dans Bordereau Adso.

Cette formation sera animée par Adrien Soviche qui est architecte DPLG et formateur.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Se familiariser avec l'environnement Adso

Démarrer une consultation

Accompagner le Maître d'Ouvrage dans ses arbitrages

Apprendre à quantifier et pré-chiffrer

Aborder le chantier

Manipuler et communiquer l'information auprès de chaque acteur du projet

Recueillir toutes les questions à poser aux Mo, artisans, fabricants

Maîtriser, manipuler et communiquer l'information auprès de chaque acteur du projet

Compiler les vigilances techniques et architecturales du projet

Se libérer l'esprit pour les moments créatifs

PRISE EN CHARGE

Le stagiaire peut faire une demande de prise en charge auprès de son organisme collecteur (FIFPL, OPCO EP etc...).

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

JOSEPH Yvelise - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence
Architectes indépendants
Aux maîtres d'œuvre du bâtiment et de la construction (chef d'entreprise et salarié)

PRÉREQUIS

Disposer d'une première expérience et d'une connaissance technique des travaux
Utiliser régulièrement un ordinateur
Être familiarisé avec l'environnement Office de Microsoft
Maîtriser les fonctions CTRL+C et CTRL+V (copier-coller)
Venir avec un ordinateur portable et Excel

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Une pédagogie participative au cours de la formation
Des mises en application pour s'approprier l'outil et la pratique
Une évaluation continue de l'apprenant pendant la formation
Un questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation
Une adhésion au Forum de la 'Communauté Adso' qui permet un suivi des stagiaires

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposés et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Accès personnes handicapées : Contactez Yvelise Joseph au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 7 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE
Distanciel synchrone	mardi 8 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 8 février 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Formation reposant sur des exposés avec séquences d'exercices dirigés permettant de mettre ses nouveaux savoirs en pratique
Exposés, Exercices pratiques, supports techniques

FORMATEUR(S)

SOVICHE Adrien

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise à disposition d'un bordereau type de descriptif sous format informatique
Une pédagogie participative qui favorise l'appropriation et permet de mesurer les progrès en temps réel
Un formateur architecte dplg en exercice depuis 2007 et initiateur de l'outil vous accompagne
Des outils et le contenu de la formation sous format pdf et interactif (vidés et tutos)
Un manuel du Maître d'Ouvrage téléchargeable

PROGRAMME

PREMIER JOUR : Introduction à la formation et présentation de l'approche grâce aux outils mis à disposition

1. DÉMARRER UNE CONSULTATION

Recueillir les informations dès la première visite chez le maître d'ouvrage
Réaliser un programme
Traiter l'information en qualifiant les données

2. TRAVAILLER SUR L'ESSENTIEL

Se focaliser sur les éléments du projet
Se libérer l'esprit pour les moments créatifs

3. MAÎTRISER LE PROJET

Utiliser un langage intermédiaire : Topic – Localisation

Arbitrer le projet : Besoins premiers – Souhaits
Apporter son savoir-faire : Conseillé – Proposé

4. APPRENDRE A CHIFFRER

Analyser un prix : Fournitures et Mise en œuvre
Provisionner un Topic avec la méthode
Renseigner en un tour de main les Quantités et les Unités
Utiliser l'outil de préchiffrage pour chiffrer 90% de votre esquisse

5. COMMUNIQUER L'INFORMATION

Synthèses Dynamiques et Synthèses Directes
Communiquer avec les acteurs du projet : maître d'ouvrage, artisans, sous-traitants, fabricants et personnalisés

DEUXIEME JOUR : Mise en pratique de la méthode et application de l'outil pour une de vos esquisses

6. REALISER LE CHIFFRAGE DE VOTRE ESQUISSE

Réaliser le programme par localisation, topic
Compiler toutes les informations du projet en se vidant la tête
Hiérarchiser les Besoins et les Souhaits du Maître d'ouvrage
Chiffrer les références, les forfaits, les détails et les quantités
Editer la situation de budget de votre esquisse

7. BILAN DE LA CONDUITE DE LA FORMATION

Constater l'avancement du travail
Auto-évaluation des objectifs atteints
Prévision des étapes suivantes

Programme formation Apprenez à chiffrer vos esquisses - Version 2 - Janvier 2021

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses <u>Étapes à valider</u> : 1	Distanciel synchrone	lundi 7 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 8 février 2022	Distanciel synchrone	mardi 8 février 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	FORMATION A DISTANCE

Durée : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 1

Places limitées à : 10

Date de clôture des inscriptions : 31/01/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom** :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Date de naissance : **Département de naissance** :

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable **Date d'entrée dans l'entreprise** :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG** : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle		30,00 € €
Module 1 : FORMATION A DISTANCE : Apprenez à chiffrer vos esquisses		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique		700,00 € €
			TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, ACTALIANS (www.opcapl.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)